

du décret d'héritages sis à Baly, fait par Robert de La Hogue, écuyer, Lieutenant général du vicomte de Caen, pour paiement de rente de l'obligation de Jean Le Porrier (1818).

H. 474. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

XIII<sup>e</sup> siècle-1777. — Bayeux. — Donation à l'abbaye, par « Johanna de Subles, vidua, post mortem Ricardi de la Valée », son mari, de ce qu'elle possédait « in mansura que fuit Willelmi filii Jordani Archidiaconi apud Baios., in porta Arborea », de telle sorte que Jeanne, sœur dud. Guillaume, ou ceux à qui elle donnerait ou vendrait lad. mansure, la tiendraient de l'abbaye sous la rente annuelle d'une livre de poivre (s. d.). — Permission par Mathieu, abbé d'Ardennes, et le chapitre, à Jean Hilaire, prieur de Bly, de recevoir le den fait par Robert Le Mière, de la paroisse de St-Pierre de Bly, au prieur de Bly, d'une maison sise à Bayeux, paroisse St-André, « en la rue qui va de la porte Saint-André droit au chastelet », butant sur lad. rue et les abbé et couvent de Longues; obligation y relative dud. Hilaire, prieur (1899, v. s.). — Accord devant Allain Hardy et Thomas Artur, tabellions royaux en la ville et bailliage de Bayeux, entre Jean Cousin, prieur de Bly, et Catherine, veuve de Colin Dixius, au sujet d'une maison édifiée par Jean et Denis Dixius, prêtres, auprès de celle appartenant aud. prieur, à St-André de Bayeux (1671, v. s.). — Quittances à Noël Le Prévost, à la décharge du prieur de Bly, de la somme de 10 sols 6 deniers dus aux chapelains de St-Nicolas-des-Courtils de Bayeux (1824-1830). — Signification faite par Jacques Le Brethon, sergent, à la requête des religieux d'Ardennes, stipulés par Norbert Du Saussey, l'un d'eux, à Gilles Crestey, fils de feu Phil., de la paroisse de la Madeleine de Bayeux, d'un accord fait entre eux et Gilles Hunot, contenant transport de rente à prendre sur ledit Crestey (1673). — Renonciation devant Isaac Le Bedey, écuyer, licencié aux lois, sieur de Vaux et d'Asselles, vicomte de Bayeux, par Françoise Philippe, veuve de Gilles Crestel, et Jacques Crestel, son fils, à la succession dud. (1675). — Vente devant Jean Caumont, tabellion à Cheux, et Thomas Du Rozier, ex-tabellion aud. lieu, pris pour adjoint, par Denis Godefroy, bourgeois de St-Martin de Caen, aux religieux d'Ardennes, représentés par Louis Bassel, leur procureur, de 35 livres 4 sols de rente à prendre sur les biens de feu Robert de « Buthonne », écuyer, sieur de Bois-Geffray (1676); procédure en la juridiction des pri-

vilèges de l'Université de Caen, entre les religieux d'Ardennes et Hervé-Charles Hébert, écuyer, sieur d'Angioville, demeurant à Orbois, représentant Robert de « Buthonne », sieur de Bois-Geffray, pour paiement de rente (1743-1753). — Reconnaissance par forme de titre nouveau devant Charles-François Dubamel de Vailly, avocat au Parlement de Normandie, et Thomas François Mallet, notaires à Bayeux, par Jean-Louis-Jean de La Harre et François Bertaud, m<sup>rs</sup>, bourgeois de Bayeux, aux religieux d'Ardennes, de partie de rente due par led. Hervé-Charles Hébert, défunt (1777).

H. 475. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1625. — Beaucaudray. — Donation devant Guillaume Le Couvreur, tabellion à Caen, par Guillaume Le Varignois, de la paroisse de St-Contest, aux religieux d'Ardennes, de 8 sols t. de rente à prendre au droit de Richard Le Varignois, son père, dont 3 sols sur les biens de Raoul Lorete, et 5 sols sur les héritiers de Geoffroy Leprestre, de la paroisse de Beaucaudray.

H. 476. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1638-1645. — Bény-sur-Mer. — Vente par « Petrus de Lu » à « Radulfus de Mollente », chevalier, de rentes assises « apud Bencium », etc. (oct. 1208). — Reconnaissance devant Henri Le Gay, garde du scel de la vicomté de Caen « en la main le Roy », par Rogor Anquetil et Lauronce, sa femme, de Bény, de la vente par eux faite à Mathieu Le Paumier et à Guillaume Le Paumier, son neveu, de terre sise à Bény (1309). — Vente devant Colin Le Nouvel, tabellion en la sergenterie de Grays, par Germain Le Graveron, demeurant à « Coulombey », à Guillaume de Thaon, demeurant à Bény, moyennant 47 s. 6 d. t. et 5 s. de vin, d'une vergée et demie de terre à Bény, du fief du Roi (1424, v. s.). — Fief par Jean Torol, de « Blâville-sur-Ouine », à Guillaume de Thaon, de Bény, de 3 vergées de terre au terroir de « Bénie », à la voie de Bernières, d'une vergée, delle du Pommereit (1433). — Fiefs devant les tabellions d'Ouistreham et Bernières, par Cardin Bense à Raoul, Cardin et Perrin dits Billeheust, frères, de Bény (1474). — Vente devant Pierre Hamelin et Samson Camail, tabellions royaux esmettes des sergenteries d'Ouistreham et Bernières, par Godefroy de Than, de Bény, à Olivier Le Bedol, curé de Contremoulins, de 3 vergées 1/2 de terre à Bény, en la petite voie de St-Urain et en la delle de la Maison